

BPJEPS Spécialité Educateur Sportif Mention JUDO-JUJITSU Session 2023

INFO Sélection Judo



Les exigences préalables ont pour but de vérifier les capacités du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « Judo-JuJitsu » du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Conditions d'accès

- Etre inscrit(e) dans la base nationale PARCOURSUP
- Avoir émis le vœu de s'inscrire à la formation BPJEPS JUDO-JUJITSU
- Etre âgé de 16 ans le jour des sélections.
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis du médecin agréé par la fédération française handisport ou par la fédération française de sport adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) sur la nécessité d'aménager le cas échéant les tests d'exigences préalables selon la certification visée.

Epreuve orale

- Entretien avec le jury : 10 à 20 minutes

Date

- **Jeudi 13 avril 2023 de 8h à 17h** (📍 En Visio Conférence).

Conditions d'inscription

- Envoi de la fiche de confirmation **au plus tard le 11 avril 2023** (signée).
 - Copie de votre pièce d'identité (recto-verso).
 - Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du Judo-Jujitsu (modèle joint).
- Un email vous sera adressé après confirmation et validation de votre vœu.*

Rappel pour l'entrée en formation BPJEPS JUDO-JUJITSU

- Posséder le 1^{er} Dan (minimum)
- Être titulaire du PSC 1 (ou tout titre équivalent)